

Le conseil de classe en pratique

Siègent à ce Conseil :

Le Directeur de l'établissement Général ou Professionnel et le CPE.
L'ensemble des professeurs de la classe, sauf empêchement,
Les parents correspondants, le titulaire et le suppléant (2 parents maximum, et 1 au minimum),
Les délégués des élèves, titulaire ou suppléant.

Le rôle du parent correspondant :

Durant le conseil de classe il convient de recueillir les informations nécessaires à la rédaction du compte rendu destiné aux parents d'élèves, aux professeurs et au lycée, et si nécessaire de faire entendre la voix des parents. Il doit donc dans toute la mesure du possible, préparer ce Conseil de Classe. (Voir chapitre suivant)

Le professeur principal ouvre la séance par une description de la classe, résultats, comportement, potentiel, participation etc. Chaque professeur prend la parole pour synthétiser la classe dans sa matière. Ensuite les délégués des parents et des élèves sont invités à dire quelques mots sur leur perception de la classe.

Puis vient l'analyse de chaque enfant. Sachant que le conseil dure une bonne heure, cela laisse 2 minutes par élève....Peu de place pour les grands discours. A ce niveau-là du conseil, seuls les mentions, les alertes, avertissement, encouragements sont à dénombrer, pour les insérer ensuite dans le compte rendu.

Il est néanmoins important de noter le plus possible. Toutes les informations individuelles concernant chaque élève sont confidentielles et ne doivent en aucun cas être indiquées dans le compte rendu. Vous pouvez néanmoins conserver ces informations qui peuvent être utiles à une meilleure connaissance de la classe, notamment dans le cas de situations difficiles pouvant être traitées par ailleurs, (difficultés sociales, conseil de discipline etc.). Le président de l'APEL pourrait être amené à vous contacter dans ces cas-là.

Vous remarquerez qu'au fur et à mesure du conseil, "un profil" de la classe ou des groupes se dessine.

Nous vous conseillons bien sûr une certaine retenue et de ne pas divulguer des informations trop personnelles. Le conseil de Classe n'est pas le lieu de "règlement de compte" avec les professeurs. Les problèmes pédagogiques doivent être réglés en dehors du conseil.

Après le conseil

Une fois le compte rendu rédigé vous l'enverrez au professeur principal de la classe, à qui vous aurez demandé son adresse mail en début d'année et à laquelle vous enverrez votre compte rendu. Il le relira et validera votre prose.

Vous pourrez lui demander de bien vouloir le mettre en ligne via Ecole directe et vous l'enverrez de votre côté aux adresses mails des parents de la classe (que vous aurez en début d'année, au moment de votre prise de fonction de parent correspondant).

Dans tous les cas, vous ajoutez à votre liste de diffusion le bureau APEL :
apelerebours@gmail.com